

ASSISTANT MÉDICAL

Code RNCP 36358
FORMACODE : 35015 / 43401 / 43414 / 44074
Code NSF 331

Certificateur : ACQPCM - Certification enregistrée le 08/12/2023

Fondation Edith Seltzer

Secrétariat IFSS & CFA Seltzer
04 92 25 31 31
ifss@fondationseltzer.fr

Définition du métier

L'assistant médical exerce dans un cabinet médical d'un spécialiste ou d'un médecin généraliste. Il réalise des actes médicaux simples et des tâches administratives, en lien avec l'activité médicale pratiquée.

Public

Prioritairement les personnels actuellement en poste.
Jeunes sortis de formation initiale et demandeurs d'emplois.

Pour les personnes issues de la formation initiale et les demandeurs d'emploi, il est nécessaire de trouver un employeur avant d'entrer en formation.

Pré-requis

- ♦ Titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC, diplôme d'accès aux études universitaires, brevet de technicien ou professionnel etc...)
- ♦ Certification de niveau 4 validée en secrétariat médical, ou non validée à condition d'avoir une expérience professionnelle de 3 ans comme secrétaire médicale
- ♦ Certification de niveau 4 d'assistant dentaire validée

Sélection

Pas de sélection.

Objectifs

Acquérir le certificat de qualification professionnelle d'Assistant médical.

- ♦ Accompagner le patient dans la préparation de la consultation, selon sa situation, ses besoins et ses attentes
- ♦ Participer à l'éducation thérapeutique du patient en accompagnant le suivi des protocoles
- ♦ Constituer et actualiser un dossier patient et assurer le codage des pathologies et des actes médicaux
- ♦ Expliquer aux patients les étapes de mise en œuvre des examens et des soins réalisés par le praticien
- ♦ Adapter sa communication afin d'établir et de maintenir une relation de confiance avec le patient

Blocs de compétences

- ♦ Suivi du parcours de santé du patient
- ♦ Accueil et prise en charge administrative des patients
- ♦ Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire
- ♦ Assistance opérationnelle au praticien

Pour les titulaires des diplômes d'État Infirmier, Aide-soignant et Auxiliaire de puériculture, il s'agit d'une FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de 98 heures avec le programme ci-dessous :

- ♦ Création et suivi d'un dossier patient : 21 heures
- ♦ Vocabulaire médical : 14 heures
- ♦ Logiciel médical : 28 heures
- ♦ Communication avec les patients : 21 heures
- ♦ Télémédecine : 14 heures

Modalités de la formation

- ♦ Alternance de cours théoriques et de pratique en milieu professionnel
- ♦ Formation hybride se déroulant en présentiel et distanciel
- ♦ Salle de cours dédiée équipée d'ordinateurs connectés, visio, vidéoprojecteur, espaces de pratique
- ♦ Plateforme E-formation afin de développer la pédagogie numérique et les travaux collaboratifs

Modalités d'évaluation

Évaluation par blocs de compétences.

Le certificat de qualification professionnelle est obtenu lorsque les candidats valident la totalité des 4 blocs de compétences.



Entrée possible tout au long de l'année, en début de bloc à partir du 3 juin 2024



**279 heures pour la formation complète
98 heures pour la FAE**



5 550€ pour la formation complète / 1 990€ pour la formation en FAE

La formation est prise en charge par l'OPCO EP selon les barèmes définis si l'employeur relève de la Convention Collective Nationale des personnels des cabinets médicaux.

Si l'employeur ne relève pas de cette convention il est possible de faire financer le parcours via l'OPCO Santé.

Autres publics, nous consulter.



**Institut de Formation Sanitaire et Sociale - IFSS & CFA Seltzer
Locaux de l'AFPA - Rue des Lauriers - 05000 Gap**

L'institut de formation développe l'accessibilité pédagogique de ses formations, organise la compensation du handicap des personnes en formation et s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des locaux en tant qu'établissement recevant du public.

Un accompagnement spécifique pourra être mis en place par le référent handicap en fonction des besoins.

Contact : 04 92 25 31 31



Contact

Secrétariat IFSS & CFA Seltzer
04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr

Septembre 2024
Validité : 1 an